



Rapport d'allocation & d'impact Social Bond

Septembre 2020

Sommaire

1. L'ambition sociétale d'Arkéa	4
2. L'émission "social bond" inaugurale	6
Un accueil favorable pour une première émission	6
Caractéristiques de l'émission	6
Origine géographique des investisseurs ayant souscrit à l'émission social bond inaugurale	7
Type d'investisseurs ayant souscrit à l'émission social bond inaugurale	7
3. Allocation des montants levés	8
Rappel des catégories d'actifs éligibles	8
Processus de sélection et de validation des prêts éligibles	9
Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission	9
Répartition des montants alloués par type de prêt éligible	9
Répartition des prêts refinancés par entité prêteuse	9
Répartition des prêts refinancés par type d'emprunteur	10
Montant total des prêts refinancés par région administrative	10
Nombre de projets par région administrative	10
Montant total des prêts refinancés par région administrative pour le logement social, la santé, l'éducation	11
4. Indicateurs d'impact	12
Impacts du Social Bond pour le logement social, la santé, l'éducation	12
Méthodologie	15
5. Annexes	17

Chiffres clés

500 M€

émis à
maturité 2028

100 %

de refinancement

3 Catégories d'actifs refinancés



Logement
social



Santé



Education

dans 11 régions françaises

Participation au
financement de



15 364

logements



18

établissements de santé
et scolaires

correspondant à

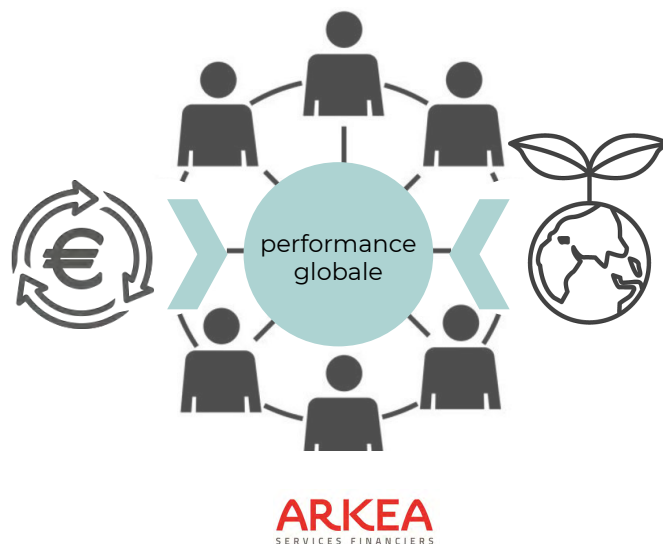


10 770

lits (hôpitaux)

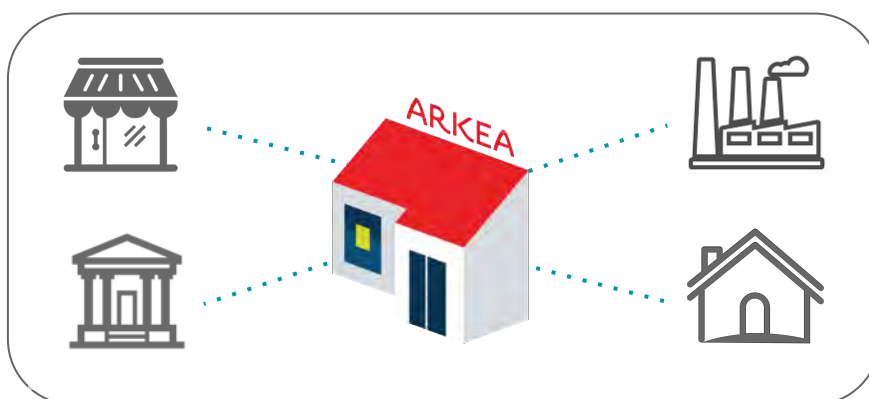
1. L'ambition sociétale d'Arkéa

Le groupe Arkéa place **la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) au cœur de sa stratégie d'entreprise**. Cette démarche a pris **une nouvelle dimension avec l'expression de la Raison d'être du groupe**. Cette Raison d'être révèle et consacre le sens de l'action d'Arkéa, ce que le groupe a toujours été et qu'il souhaite rester, ce qui le caractérise et le distingue. En effet, cette démarche autour de la Raison d'être a mis en lumière le fait que la performance du groupe Arkéa ne se mesure pas uniquement à l'aune de son compte de résultat et que **la création de valeur est multiple, financière, extra-financière, et surtout partagée avec l'ensemble de ses parties prenantes**.



Le groupe Arkéa a un impact très fort sur ses territoires d'implantation et une responsabilité particulière vis-à-vis de tous ceux qui contribuent à son développement.

Une responsabilité **qui se traduit par l'accompagnement de ses clients, de ses partenaires et de ses territoires dans les transitions sociétales et environnementales**. C'est à travers ses financements et ses investissements, que le groupe a le plus d'effet de levier pour soutenir la réussite de ces transitions. En apportant des solutions innovantes à ses parties prenantes, le groupe Arkéa leur offre la possibilité de s'adapter, elles aussi, à ces enjeux et permet une **création de valeur partagée avec les acteurs de ses territoires**.



A titre d'illustration :

L'accès au logement étant une préoccupation majeure de ses clients, le groupe Arkéa a fait le choix de contribuer à cet enjeu via des interventions de différentes natures, qui vont au-delà des financements immobiliers. **L'offre bancaire des deux fédérations contribue au financement du logement social, notamment via une part de l'épargne collectée sur les livrets Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels intervient auprès de plus des deux tiers des bailleurs sociaux de plus de 10 000 logements.**

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne à la fois les acteurs du secteur public local et les acteurs privés investis de missions d'intérêt général. On trouve parmi ses clients institutionnels des collectivités locales, en particulier des communes et des intercommunalités de plus de 50 000 habitants, deux départements sur trois, 11 régions sur 13 et les 15 métropoles les plus peuplées de France. La banque finance également ces outils des collectivités que sont les établissements publics locaux, les établissements de santé et médico-sociaux, les intervenants du logement social, ainsi que les mutuelles et caisses de retraites, les associations...



Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne

2 départements sur 3

11 régions sur 13

& les 15 métropoles les plus peuplées de France

Afin d'encourager et de valoriser les pratiques responsables de l'ensemble des acteurs, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels renouvelle chaque année depuis 2017 une **enveloppe de financement dédiée aux projets RSE de ses clients** (infrastructures, énergies renouvelables, efficacité énergétique des bâtiments, matériels propres ...). **Ce dispositif vise à encourager ses clients et prospects à concrétiser leurs projets de développement responsable en leur proposant des taux d'emprunts bonifiés.**

En décembre 2019, **le groupe Arkéa a été agréé par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) pour accompagner les agriculteurs dans le financement de la transformation du modèle agricole.** Les exploitants agricoles, clients des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest, pourront bénéficier de prêts, à des conditions préférentielles, notamment en termes de garantie, pour financer des projets visant la montée en gamme, la création de valeur ajoutée et la transformation des systèmes de production. **Ce fonds a également pour vocation de soutenir le renouvellement des générations en accompagnant l'installation de nouveaux agriculteurs.**

2. L'émission "social bond" inaugurale

L'émission d'une première obligation sociale (« social bond ») s'inscrit pleinement dans la stratégie RSE du groupe Arkéa qui vise à accompagner ses clients et les territoires dans leurs projets de transition sociétale et environnementale.

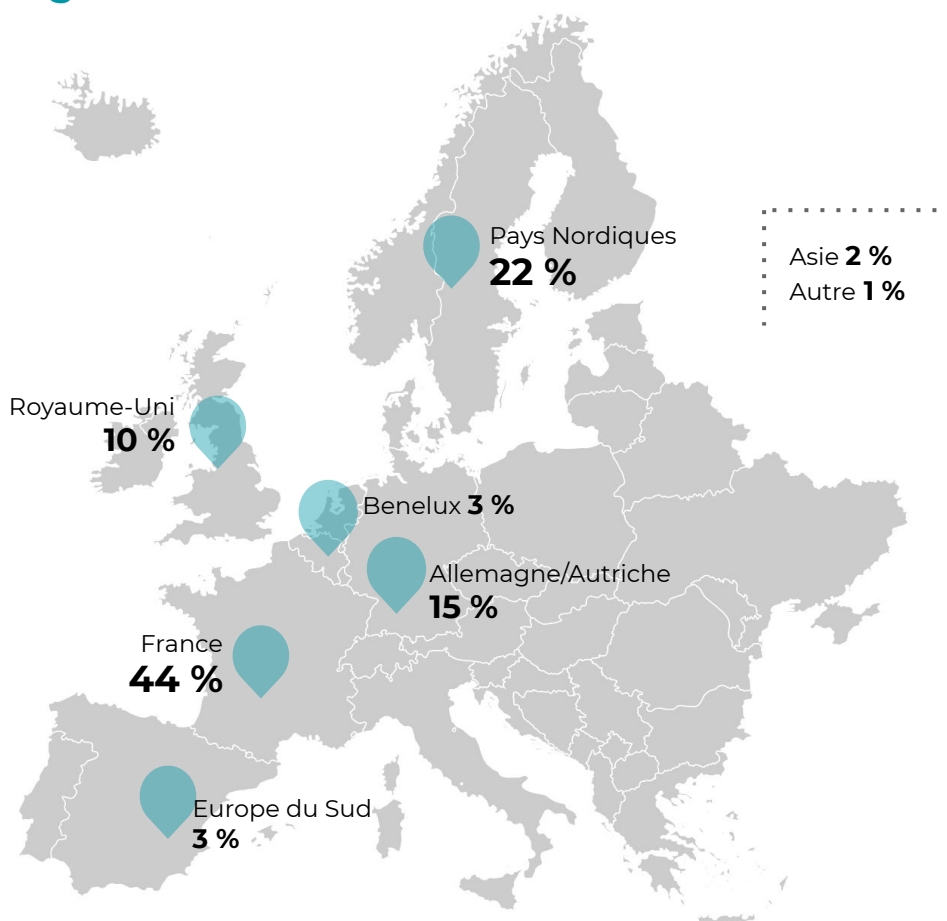
Un accueil favorable pour une première émission

Faisant suite à des rencontres investisseurs organisées en Europe, l'émission social bond inaugurale du groupe Arkéa a été réalisée pour un montant nominal de 500 M€ et une maturité de 9 ans. L'intérêt des investisseurs s'est révélé important avec un carnet d'ordre final de 1,3 Md€, soit une sur-souscription de 2,6x.

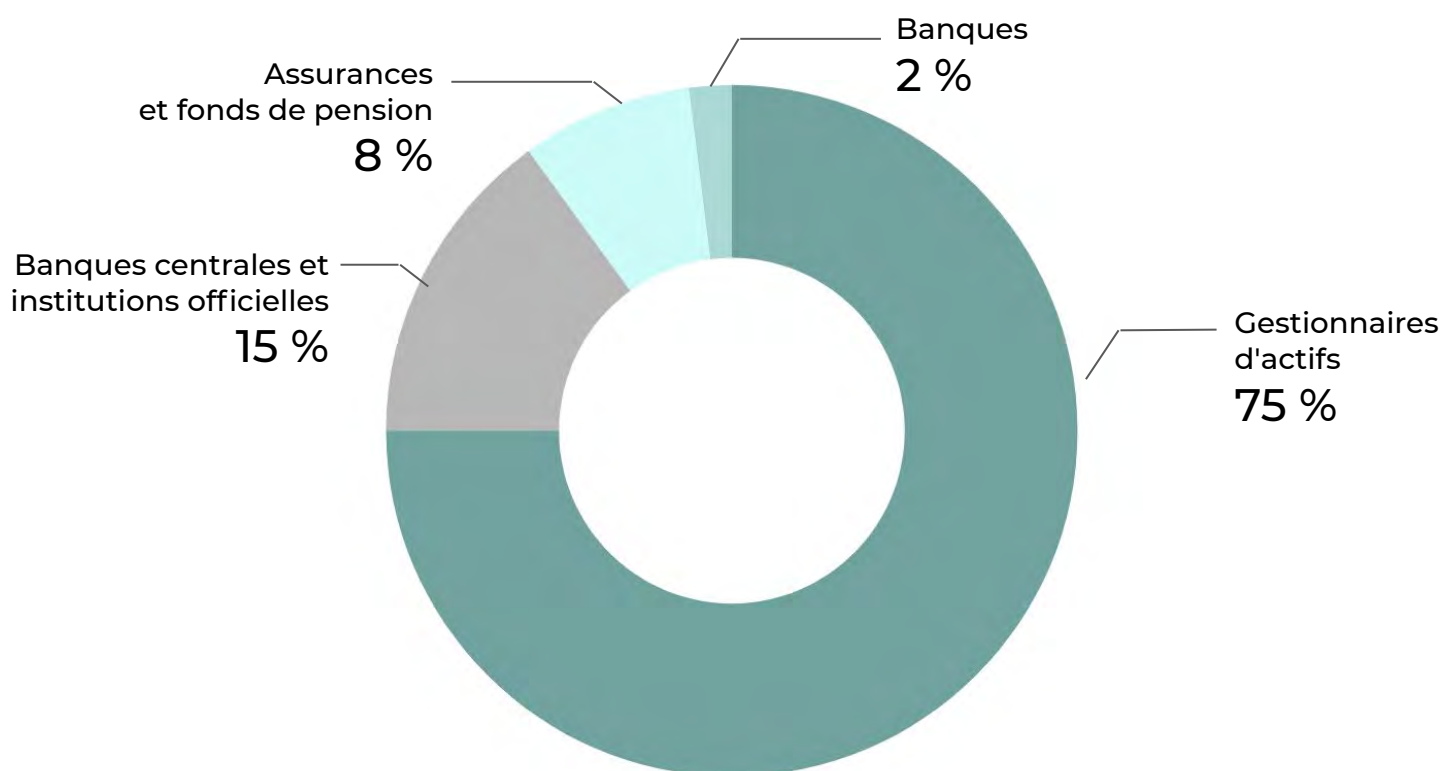
Caractéristiques de l'émission

Emetteur	Crédit Mutuel Arkéa
Format	Senior Unsecured, unsubordinated
Notations de l'émission	Aa3 (Moody's) / A (Fitch)
ISIN	FR0013450822
Devise	EUR
Nominal de l'émission	500 000 000
Montant net (« net proceeds »)	493 945 000
Date de règlement	03/10/2019
Date d'échéance	03/10/2028
Coupon	0,375%
Reoffer spread (vs. Mid swap)	+70 bp

Origine géographique des investisseurs ayant souscrit à l'émission social bond inaugurale



Type d'investisseurs ayant souscrit à l'émission social bond inaugurale



3. Allocation des montants levés

A date du présent rapport, les montants levés ont été intégralement alloués au refinancement de prêts déjà en vie à la date de règlement de l'émission :

Proportion des montants levés déjà alloués à date	100%
Part de refinancement	100%
Part de nouveaux financements	0%
Proportion des montants levés non alloués à date	0%

Rappel des catégories d'actifs éligibles

Le "Green, Social and Sustainability Bond Framework" du groupe Arkéa (« le framework ») définit l'utilisation des montants levés en section 4.1.

En ce qui concerne les obligations sociales, les montants levés serviront à "financer et/ou re-financer, tout ou partie des prêts à caractère social éligibles, à savoir les prêts et/ou investissements réalisés en France ou en Europe par Arkéa et/ou ses filiales jusqu'à 36 mois avant toute émission obligataire sociale et relevant des catégories de prêts à caractère social éligibles et respectant les critères d'éligibilité énumérés ci-dessous."

Les catégories de prêts à caractère social éligibles ainsi que les critères d'éligibilité ont été revus par le cabinet Vigeo Eiris dans le cadre des travaux réalisés pour l'émission d'une « Second Party Opinion » sur le framework.

Définition des critères d'éligibilité



Logement social

- Prêts dédiés au financement de projets de logement social réglementé, incluant:
- Prêt d'Accession Sociale (PAS)
 - Prêts aux bailleurs sociaux



Santé et soins

- Prêts dédiés au financement de centres de soins médicaux, incluant:
- Hôpitaux publics
 - Centres médicaux-sociaux tels les établissements destinés aux personnes âgées



Développement économique territorial

- Prêts dédiés au financement des activités de développement économique territorial` des acteurs économiques locaux et/ou organismes d'intérêt public suivants:
- PME
 - Collectivités locales
 - Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) tels que les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
 - Associations
 - Fondations et structures philanthropiques



Education

- Prêts dédiés au financement des établissements scolaires du primaire et du secondaire` et aux établissements de formation professionnelle, incluant:
- Construction et/ou rénovation des bâtiments et locaux
 - Programmes spécifiques, matériel pédagogique, mobilier et autre équipement

Processus de sélection et de validation des prêts éligibles

Les prêts éligibles ont été sélectionnés selon des procédures de sélection établies pour chacune des entités du groupe Arkéa concernées. L'éligibilité des prêts sélectionnés et refinancés par l'émission social bond inaugurale a fait l'objet d'une validation par le Comité Sustainable bonds du groupe Arkéa, dont le rôle est défini à la section 4.2 du framework.

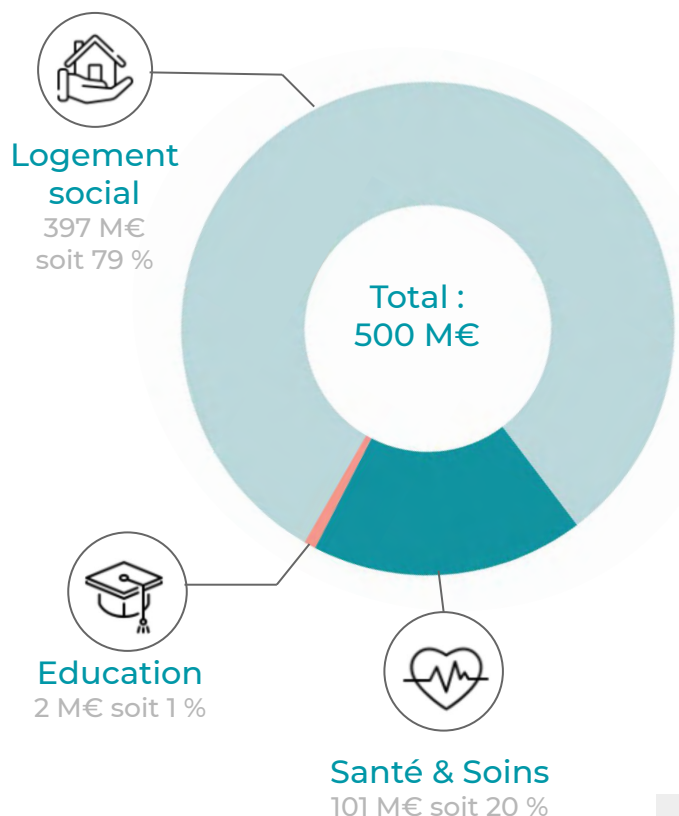
A noter que le processus de sélection comprend une recherche de controverse sur les emprunteurs (personnes morales) dont les prêts ont été sélectionnés.

Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission

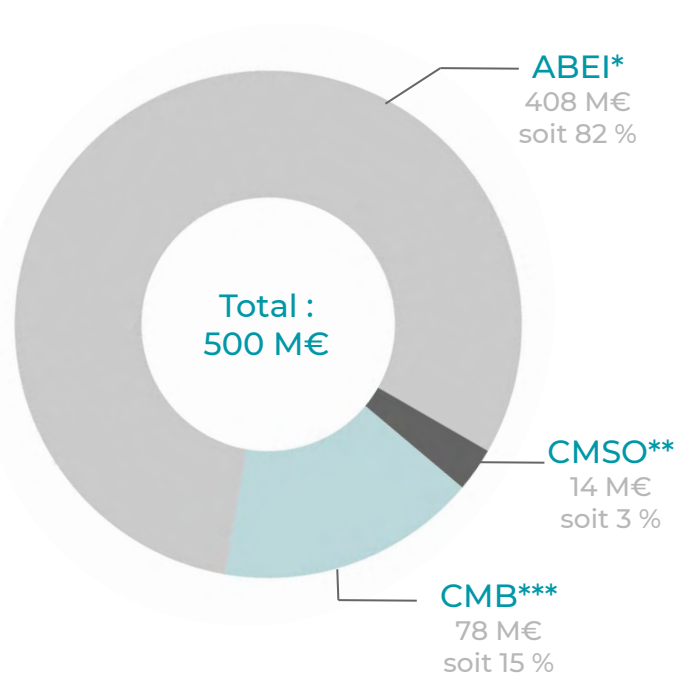
Le Comité Sustainable bonds a validé le 28 mai 2020 l'allocation, de la manière suivante, des fonds levés lors de l'émission « social bond » :

Catégorie d'actif	Nb de projets	Montants
Logement social	1020	397 M€
Santé	14	101 M€
Education	2	2 M€
Total	1036	500 M€

Répartition des montants alloués par catégorie de prêt éligible



Répartition des prêts refinancés par entité prêteuse



* Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

**Crédit Mutuel du Sud-Ouest

*** Crédit Mutuel de Bretagne

Répartition des prêts refinancés par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	Capital restant dû	Nombre de prêts
Acteurs du logement social (offices publics de l'habitat et organismes privés d'habitat)	304 057 683 €	26
Autres acteurs du logement social	12 500 000 €	1
Hôpitaux	91 836 634 €	10
Particuliers (PAS)	88 881 126 €	1748
Enseignement scolaire	2 121 319 €	2
Autres établissements de santé	603 259 €	3
Total général	500 000 020 €	1790

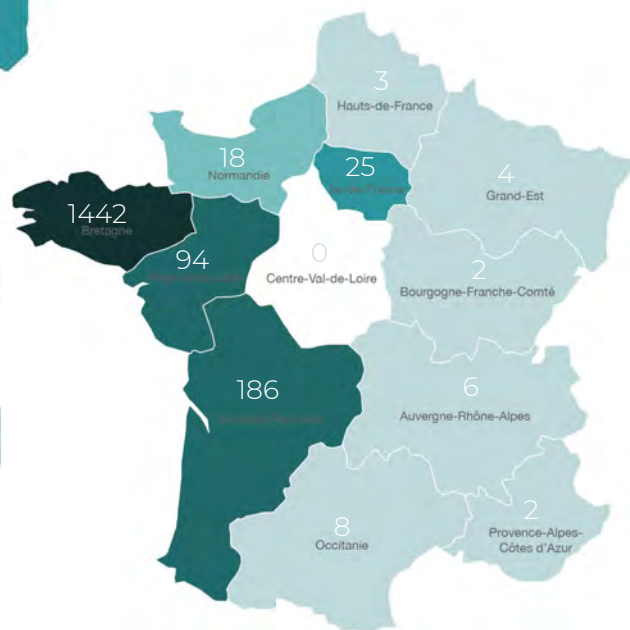
Montant total des prêts refinancés par région administrative



LEGENDE

- < 20M€
- Entre 20M€ et 40M€
- Entre 40M€ et 80M€
- > 80M€

Nombre de projets par région administrative



Montant total des prêts refinancés par région administrative



Logement social



Santé et soins



Education



LEGENDE

- < 20M€
- Entre 20M€ et 40M€
- Entre 40M€ et 80M€
- > 80M€

4. Indicateurs d'impact

Chiffres clés



2500 personnes aux revenus modestes **ont pu acquérir un logement**



1 350 élèves pouvant bénéficier des projets d'éducation financés



Co-financement d'établissements de santé totalisant plus de 10 000 lits



Impacts du Social Bond



Logement social

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU :

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



10.2 D'ici à 2030, **autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique**, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



11.1 D'ici à 2030, **assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable**, et assainir les quartiers de taudis.

Prêts d'Accession Sociale (PAS) :

→ **994 projets immobiliers réalisés**, financés par **1 748 prêts** (financement intégral) et **bénéficiant à 2500 personnes**

→ En moyenne, **2,5 personnes** occupent les **logements concernés**

→ Ces projets immobiliers sont répartis sur **24 départements et 6 grandes régions françaises**

→ Les PAS sont **accordés à des personnes aux revenus modestes**. Un plafond est défini selon le nombre de personnes du foyer et la localisation du logement (cf. www.pret-accession-sociale.com/beneficiaires-pre-accession-sociale.html). La médiane du revenu plafond du foyer des PAS financés est de 42 000 euros.

Prêts aux bailleurs sociaux :

Participations majoritaires¹ au financement intégral

- 11 275 bénéficiaires
- 4 902 logements

Participations minoritaires¹ au financement intégral

- 21 776 bénéficiaires
- 9 468 logements



Education

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU:

4

ÉDUCATION
DE QUALITÉ



4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

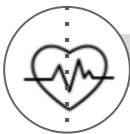
Financement intégral de **construction et/ou réaménagement des bâtiments et locaux scolaires :**

→ Création de nouvelles **salles de classe pour accueillir plus de 100 élèves supplémentaires d'ici 3 ans** dans un établissement scolaire comptant 389 écoliers (enseignement primaire)

Financement intégral de **programmes spécifiques, matériel pédagogique, mobilier et autre équipement pour établissements scolaires :**

→ Création d'une **nouvelle salle de sport** dans un établissement scolaire et d'un nouveau Centre de Documentation et d'Information dans un lycée/collège comptant 1250 élèves.

¹ cf. méthodologie p.15



Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU:

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement **en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux**

Hôpitaux publics

→ **Participations majoritaires¹ à des constructions ou rénovations :**

- Création d'une crèche pour le personnel soignant comptant 59 berceaux consécutive à l'agrandissement d'un hôpital
- Création d'un institut de formation pour infirmières
- Création d'un institut de formation pour aide-soignantes

→ **Participations minoritaires¹ à des constructions ou rénovations**

- Construction d'un nouvel établissement hospitalier intercommunal pouvant accueillir 317 patients supplémentaires
- Rénovation d'un hôpital pour permettre l'accueil de 642 nouveaux patients
- Réaménagement d'un hôpital accueillant 1693 patients supplémentaires

→ **Participations minoritaires¹ à des budgets d'investissement**

- Pour un hôpital de 1315 lits
- Pour un hôpital de 2542 lits

Financement intégral de **centres médicaux-sociaux tels que les établissements destinés aux personnes âgées :**

→ **Construction d'un EHPAD** pour permettre l'accueil de 100 nouvelles personnes

→ **Construction d'un hôpital psychiatrique** pour permettre l'accueil de 300 nouvelles personnes

→ **Achat de lits médicalisés, de lèves-personne et de chariots-douche** permettant d'accueillir des patients handicapés supplémentaires

→ **Rénovation et agrandissement des locaux d'une association accueillant des enfants autistes** permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 40%

→ **Achat et rénovation d'un bâtiment** permettant d'accueillir des patients handicapés supplémentaires

¹ cf. méthodologie p.15

Méthodologie

Précisions générales

Les données d'impact présentées sont celles indiquées lors de la mise en oeuvre du financement : des évolutions ont pu depuis intervenir et entraîner une modification de ces données par rapport au projet initial.

Par exemple, dans le cadre du financement de projets d'habitat, le nombre de personnes composant le foyer a pu évoluer sans que l'organisme de crédit n'en ait connaissance.

Participations majoritaires et minoritaires

Les réseaux de banque de détail du groupe Arkéa (CMB, CMSO et ABEI) interviennent collectivement avec d'autres acteurs du monde bancaire. Arkéa permet ainsi de faire levier : en prêtant, il contribue à la réalisation du projet dans son ensemble. C'est pourquoi les données d'impact présentées dans ce rapport portent sur l'ensemble du projet et pas uniquement sur la quote-part financée par des entités du groupe Arkéa.

La participation au financement du projet est définie comme majoritaire si les prêts octroyés par Arkéa dépassent 50% du montant total du projet.

Précisions relatives aux Prêts d'Accession Sociale (PAS)

Localisation du projet

La localisation du projet est déterminée par le code postal du logement.

Prêts et projets

Plusieurs prêts servent parfois à financer le même projet: il est alors normal que le nombre de prêts soit supérieur au nombre de projets.

Plafond

Les Prêts d'Accession Sociale sont des prêts immobiliers réglementés par l'Etat depuis 1993, favorisant l'accès à la propriété pour les familles aux revenus modestes.

Pour qu'un ménage puisse bénéficier du Prêt d'Accession Sociale, le total de ses revenus doit être inférieur à un plafond déterminé en fonction de l'emplacement du projet (cf. <https://www.pret-accession-sociale.com/beneficiaires-pret-accession-sociale.html>). Le plafond de chacun des prêts a ainsi pu être défini pour déterminer le plafond médian des différents projets.

Nombre de personnes occupant le logement

Le nombre de personnes occupant le logement correspond au nombre réel moyen de personnes composant le foyer lors de la constitution du dossier de prêt d'accès social. Ce nombre a pu évoluer entre la date de constitution du dossier et la date d'émission du social bond.

Précisions relatives aux prêts aux bailleurs sociaux

Le nombre de bénéficiaires des logements financés a été calculé en multipliant le nombre de logements financés par le nombre moyen d'occupants d'un logement en France (résidence principale), soit 2,3 selon l'Insee (chiffre de 2013, date de la dernière enquête logement (cf. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1287961?sommaire=1912749>))

Annexes

CREDIT MUTUEL ARKEA

Attestation de l'un des commissaires aux
comptes de Crédit Mutuel Arkea sur les
informations relatives à l'allocation, au 3
octobre 2019, des fonds levés dans le cadre de
l'émission obligataire « Social bonds » émise
par Crédit Mutuel Arkea le 3 octobre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL: 61, RUE HENRI REGNAULT – 92 075 PARIS LA DEFENSE

TEL: +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX: +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A

DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 15

CREDIT MUTUEL ARKEA

Société Anonyme au capital de 299 826 460 €,
1 rue Louis Lichou - 29480 Le relecq-kerhuon
RCS Brest B 775 577 018

Attestation de l'un des commissaires aux
comptes de Crédit Mutuel Arkea sur les
informations relatives à l'allocation, au 3
octobre 2019, des fonds levés dans le cadre de
l'émission obligataire « Social bonds » émise
par Crédit Mutuel Arkea le 3 octobre 2019

Attestation de l'un des commissaires aux comptes de Crédit Mutuel Arkea sur les informations relatives à l'allocation, au 3 octobre 2019, des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire « Social bonds » émise par Crédit Mutuel Arkea le 3 octobre 2019

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Crédit Mutuel Arkea (la « **Société** ») et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'allocation, au 3 octobre 2019, des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire "Social bonds" réalisée le 3 octobre 2019 pour un montant de 500 millions d'euros (l'"**Émission**"), figurant dans le document ci-joint intitulé « Annexe 1 : Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission », et établi conformément aux termes et conditions du contrat d'"**Émission**" signé le 1^{er} octobre 2019 (les "**Conditions finales de l'Émission**").

Le document « Annexe 1 : Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission », joint à notre attestation, destiné à l'information des porteurs de titres de créance des Social Bonds, a été établi sous la responsabilité d'Anne-Katell Quentric-Roth, Responsable Département Mission RSE Développement Durable du Crédit Mutuel Arkéa. Il fait ressortir une allocation des fonds levés à des projets éligibles tels que définis dans le « Green, Social & Sustainability Bond framework » (les "**Actifs Éligibles**"), intégralement alloués au refinancement de prêts déjà en vie au 3 octobre 2019 et identifiés sur la base des encours de crédit arrêtés au 30 septembre 2019.

Il nous appartient de nous prononcer sur :

- la conformité, dans tous ses aspects significatifs des prêts refinancés mentionnés dans le document joint à notre attestation, avec les Critères d'Éligibilité définis par la Société et approuvés par Vigeo Eiris, tels que définis dans les Conditions finales de l'Émission ;
- la concordance du montant des fonds alloués aux Prêts refinancés, au 3 octobre 2019 dans le cadre de l'Émission, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité de la Société ;
- la concordance du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles sur le compte (section de ségrégation) utilisé pour collecter les fonds dans le bilan de la Société, avec la comptabilité de la Société.

Il ne nous appartient par en revanche :

- de remettre en cause les critères d'Éligibilité définis dans les Conditions finales de l'Émission et, en particulier, de donner une interprétation des termes des Conditions finales de l'Émission ;
- de nous prononcer sur l'utilisation effective des fonds alloués aux Prêts refinancés postérieurement à leur allocation.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la Société pour déterminer les informations figurant dans le document ci-joint ;
- Vérifier la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des Prêts refinancés avec les Critères d'Éligibilité tels que définis dans les Conditions finales de l'Émission ;
- Vérifier la concordance des montants alloués aux projets éligibles au 3 octobre 2019 dans le cadre de l'Émission, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;
- Vérifier la correcte ségrégation des fonds levés dans le cadre de l'Émission et leur allocation exclusive aux Prêts refinancés.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur :

- la conformité, dans tous ces aspects significatifs des Prêts refinancés, avec les Critères d'Éligibilité définis par la Société et approuvés par Vigeo Eiris, tels que définis dans les Conditions finales de l'Émission ;
- la concordance du montant des fonds alloués aux Prêts refinancés dans le cadre de l'Émission, avec les documents comptables et les données sous tendant la comptabilité de la Société ;
- la concordance d'un montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles sur le compte (section de ségrégation) utilisé pour collecter les fonds dans le bilan de la Société à la date d'émission, avec la comptabilité de la Société.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

La Défense, 30 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

M A Z A R S



Franck BOYER
Associé



Edwige REY
Associée RSE et Développement Durable

Annexe 1 : Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission

Catégorie d'actif	Nombre de projets	Montants
Logement social	1020	397 M€
Santé	14	101 M€
Education	2	2 M€
Total	1036	500 M€

Avertissement

Ce rapport a été préparé et est distribué par Crédit Mutuel Arkéa (la « Société », « Crédit Mutuel Arkéa » ou « Arkéa ») à titre d'information uniquement et ne constitue ni ne relève d'aucune façon d'une recommandation, sollicitation, offre ou invitation à acheter ou souscrire toutes actions, valeurs mobilières, obligations et/ou titres (ensemble, le cas échéant, les « Titres ») qui seraient émis par la Société.

Tout destinataire de ce rapport doit procéder à sa propre évaluation de la pertinence des informations qui y sont contenues et doit, dans la mesure où il l'estime nécessaire, consulter ses propres conseils en matière juridique, réglementaire, fiscale, commerciale, économique, financière et comptable, et prendre ses propres décisions d'investissement sur la base de son propre jugement et, dans la mesure nécessaire, du conseil délivré par les conseils susvisés et non sur la base d'une quelconque opinion exprimée dans ce rapport.

Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée à l'égard de l'objectivité, la précision, la complétude ou l'exactitude des informations et opinions contenues par ce rapport. Par ailleurs, les informations relatives aux parties autres que Crédit Mutuel Arkéa ou provenant de sources externes, n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. La Société se réserve la possibilité d'apporter à ce rapport toute modification.

Ni la Société, ni ses filiales ou actionnaires, conseils ou représentants ne sauraient être tenus responsables (par négligence ou pour tout autre motif) au titre de toute perte qui serait causée par l'usage de ce rapport ou de son contenu ou qui serait liée par quelque autre moyen à ce document.

Il est précisé que l'allocation des montants levés a fait l'objet d'un audit par le cabinet Mazars (61 rue Henri Régnauld, 92400 Courbevoie, France). Les données d'impact n'ont pas fait l'objet d'un audit et ont été obtenues auprès des différentes entités du Crédit Mutuel Arkéa concernées, ou établies selon la méthodologie décrite dans le rapport.

Contacts

**Laurent
GESTIN**

Responsable Relations
Investisseurs
laurent.gestin@arkea.com

**Stéphane
CADIEU**

Directeur des Marchés
Financiers
stephane.cadieu@arkea.com

**Anne-Katell
QUENTRIC-ROTH**

Responsable RSE &
Développement Durable
anne-katell.quentric-roth@arkea.com



arkea.com